

## **Mauro Politi (Italie)**

[Original : anglais]

### **Note verbale**

L'Ambassade d'Italie au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la Note verbale en date du 20 mai 2021 (ICC-ASP/20/SP/37), a l'honneur de présenter la candidature de l'ancien juge Mauro Politi à l'élection aux fonctions de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, qui aura lieu à la vingtième session de l'Assemblée des États Parties sur la base d'une recommandation formulée par le Bureau.

L'Ambassade d'Italie a également l'honneur de joindre à la présente Note verbale l'exposé des qualifications sur la satisfaction des critères établis dans le Cadre de référence de la Commission, ainsi que le curriculum vitae du Professeur Mauro Politi.

Le Professeur Mauro Politi satisfait pleinement aux exigences définies dans le Cadre de référence de la Commission adopté par l'Assemblée des États Parties. « Les membres de la Commission sont choisis parmi des personnes éminentes, intéressées et disposées à occuper cette fonction. Ils doivent jouir de la plus haute considération morale, ainsi que de compétences et d'une expérience reconnues en droit pénal ou international ».

Durant sa carrière professionnelle, le Professeur Mauro Politi a développé des connaissances et une expérience approfondies et recherchées en droit pénal, à l'échelle nationale et internationale. Il a exercé ses fonctions dans le système judiciaire italien pendant de nombreuses années, en qualité de juge et de procureur, en assumant des responsabilités et des attributions de plus en plus importantes. En 2001, il a été élu juge ad litem au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et, de 2003 à 2009, juge à la Cour pénale internationale. Durant son mandat à la Cour, il a également présidé la Chambre préliminaire II.

Le Professeur Mauro Politi a conduit d'importantes activités diplomatiques, en particulier pour l'élaboration et la négociation de conventions (incluant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale), et fourni des avis juridiques au Gouvernement italien dans une série de domaines du droit international.

Enfin, il possède de solides références universitaires reconnues de tous, en raison des cours qu'il a assurés dans plusieurs universités italiennes, en qualité de professeur de droit international, et des innombrables publications très prisées dont il est l'auteur et qui représentent une contribution remarquable au développement du droit international et de la justice.

Sa haute considération morale est attestée par sa longue et éminente carrière décrite ci-dessus.

---